

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

En application de l'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les budgets prévisionnels.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service financier de la Mairie ou sur demande envoyés par mail.

I – BUDGET PREVISIONNEL 2021 : BUDGET GENERAL

A) Les orientations principales

Le budget 2021 a été construit selon les priorités suivantes :

➤ *Construire les bases d'un nouveau projet pluriannuel d'investissements tourné vers l'attractivité du territoire, la rénovation du patrimoine et le soutien à la population.*

➤ *Préserver une situation financière saine, conserver les marges de manœuvre sans augmentation de la fiscalité communale.*

Le budget 2021 se veut aussi prudent et réaliste adapté au contexte de crise sanitaire et en adéquation avec les moyens financiers et humains de la collectivité.

B) Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	BP 2020	BP 2021	Variation 2021/2020
011	Charges à caractères générales	2 702 000,00 €	2 727 900,00 €	0,96%
012	Charges de personnel	3 470 000,00 €	3 470 000,00 €	0,00%
014	Atténuation de produits	375 800,00 €	375 800,00 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courantes	727 896,00 €	705 879,00 €	-3,02%
66	Charges financières	78 000,00 €	70 500,00 €	-9,62%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	25 000,00 €	
68	Dotations aux provisions			
022	Dépenses imprévues	90 000,00 €	90 000,00 €	
	Total dépenses réelles	7 446 696,00 €	7 465 079,00 €	0,25%
042	opérations d'ordres entre sections	304 900,00 €	363 400,00 €	
023	virement à la section d'investissement	1 822 203,00 €	1 910 336,00 €	
	TOTAL DE DEPENSES	9 573 799,00 €	9 738 815,00 €	1,72%

► **Le chapitre 011, charges à caractère général** portera quelques dépenses nouvelles, parmi lesquelles figure la première phase d'un travail conséquent d'entretien des cimetières communaux et de relevage des concessions. Le travail engagé de modernisation des services sera poursuivi avec l'acquisition de nouveaux logiciels. Des crédits seront inscrits, comme chaque année, pour poursuivre le programme d'entretien des nombreux bâtiments communaux et de modernisation de l'éclairage public. La crise sanitaire occasionne des dépenses supplémentaires notamment en petites fournitures, produits d'entretien et équipements de protection des agents. Malgré ceci, ce chapitre, est maîtrisé avec une augmentation contenue à 0,96 %. La rationalisation des dépenses de fonctionnement mise en œuvre depuis plusieurs années, associée en 2021 à la reprise en régie de la gestion des eaux pluviales qui générera une économie significative, permet donc de continuer une politique de modernisation de la collectivité et de répondre aux obligations réglementaires sans afficher une hausse exponentielle des dépenses.

► **Le Chapitre 012 : les charges de personnel** affiche également des mesures nouvelles comme la création d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, afin de renforcer la sécurité et la présence sur le terrain des services de la Police municipale, des contrats aidés supplémentaires, qui permettront de répondre à des besoins de renfort tout en offrant des opportunités locales d'emploi. Pour répondre aux obligations réglementaires, seront également financées en 2021 une mission Archives et une mission RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Les mouvements de personnel en 2020 ont amené une réflexion sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin de faire évoluer l'effectif en fonction des besoins et anticiper l'avenir, aussi le chapitre 012 est voté à périmètre constant.

► **Au Chapitre 65**, la subvention au CCAS ajustée en 2020 pour financer la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux sera maintenue à ce niveau afin de permettre cette fois la réalisation d'actions dans le cadre de la mise en œuvre des groupes de travail suite aux orientations retenues, et de se préparer à répondre à une éventuelle hausse des demandes. La Ville continuera sa politique de subventions aux associations basée sur l'encouragement de l'initiative et la participation à l'animation du territoire, le dispositif « coupons sport » sera reconduit pour favoriser la pratique sportive des jeunes, un crédit de 10 000 € est consacré à l'opération en 2021.

► **Le Chapitre 66**: charges financières est en diminution de 9,62 %, la collectivité est aujourd'hui désendettée, avec l'arrivée à échéance de plusieurs contrats de prêts, un recours maîtrisé à l'emprunt. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020.

La gestion rigoureuse du fonctionnement associé au résultat excédentaire de 2020 permet d'augmenter l'autofinancement et de réaliser un virement à la section d'investissement de 1 910 336 € en augmentation de 4,84 %.

C) Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Désignation	BP 2020	BP 2021	Variation 2021/2020
70	Produits des services	541 000,00 €	428 300,00 €	-20,83%
73	Impôts et taxes	4 625 032,00 €	4 824 032,00 €	4,30%
74	Dotations et participations	1 731 630,00 €	1 702 000,00 €	-1,71%
75	Autres produits de gestion courantes	908 000,00 €	890 500,00 €	-1,93%
013	Atténuation de charges	7 000,00 €	4 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	16 000,00 €	11 000,00 €	
	Total recettes réelles	7 828 662,00 €	7 859 832,00 €	0,40%
042	opérations d'ordres entre sections	219 600,00 €	199 155,00 €	
002	Excédent antérieur reporté	1 525 737,00 €	1 679 828,00 €	
	TOTAL DES RECETTES	9 573 999,00 €	9 738 815,00 €	1,72%

► **Au chapitre 70, les produits des services** sont évalués avec toute la prudence qui s'impose et tiennent notamment compte de la fermeture des services culturels en ce début d'année et d'une fréquentation qui pourra être encore conditionnée par des mesures sanitaires. La municipalité a aussi anticipé des exonérations d'occupation du domaine public, nécessaires aides à des secteurs d'activité particulièrement fragilisés.

La Municipalité a fait le choix d'apporter sa contribution au maintien du pouvoir d'achat des administrés en gelant les tarifs pour 2021 de l'ensemble des services municipaux.

L'année 2021 est marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation votée dans la loi de finances 2020. Ainsi 80 % des foyers ne paieront plus la taxe d'habitation. Pour les 20 % restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

A partir de 2021, pour compenser la perte de cette recette les communes bénéficieront de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Par le biais de cette réforme le taux départemental de taxe foncière sur le bâti est mécaniquement transféré aux communes, et vient ainsi s'additionner au taux communal pour fixer le taux d'imposition 2021.

La pression fiscale à Louhans est restée inchangée depuis 7 ans.

Les taux d'impôts de la ville de Louhans en 2021 seront donc les suivants :

	Taux 2020		Taux 2021
	Ville de Louhans	Département de Saône et Loire	Ville de Louhans
Taxe d'habitation	19,47 %		
Taxe sur le foncier bâti	23,21 %	20,08 %	43,29 %
Taxe sur le foncier non bâti	52,31 %		52,31 %

Il est annoncé une compensation de la taxe d'habitation à l'euro prêt MAIS le produit de la taxe sur le foncier bâti départemental est différent sur un même territoire du produit de taxe d'habitation communale :

Un coefficient correcteur sera appliqué afin de garantir une compensation à l'euro prêt de la taxe d'habitation : si le produit ainsi obtenu par la nouvelle répartition fiscale est supérieur au montant de la taxe d'habitation antérieur l'Etat effectuera un prélèvement à la source, dans le cas contraire elle abondera avec son propre budget.

L'allocation compensatrice de taxe d'habitation versée par l'Etat, et en compensation des exonérations consenties à son niveau, est aussi intégrée dans le calcul du coefficient correcteur. Cette réforme provoque donc aussi des mouvements comptables entre chapitre puisque l'équivalent de cette recette sera intégré aux produits des impôts locaux (compte 7311 chapitre 73 Impôts et taxes alors qu'antérieurement elle figurait au compte 74835 au chapitre 74 Dotations et participations).

► **Au chapitre 73**, les recettes fiscales 2021 estimées avec précaution dans le cadre d'une réforme en cours, intègrent uniquement une hausse des bases foncières de 0,2 % selon les dispositions définies par le législateur.

La ville de Louhans-Châteaurenaud a fait le choix du maintien des taux de fiscalité en 2021.

En l'absence de nouveau transfert de compétence, l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes ne variera pas en 2021, soit 822 032 €.

Les droits de mutations ont maintenu une dynamique en 2021 malgré la crise sanitaire. En raison des principes de prudence budgétaire qui prime dans l'inscription des recettes, ils ont été inscrits en fourchette basse.

► **Au chapitre 74**, la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas encore connue au moment du vote du budget, elle est inscrite conforme à la dotation perçue en 2020.

Dans l'attente de leur notification et au vu de la stabilité des enveloppes nationales, la Dotation de Solidarité, la Dotation de péréquation et les compensations des exonérations fiscales taxes foncières ont été inscrites dans des enveloppes proches de la réalisation N-1.

► Les résultats de l'exercice 2020 permettent d'inscrire au budget un report de 1 679 828 €.

		INVESTISSEMENT BP 2021					
		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
111	acquisition immobilière	450,00	90 000,00	1068	affection resultats		1 007 450,00
112	Achat de matériel	210 131,00	401 350,00	112	Achat de matériel		
113	travaux dans les écoles		150 000,00	113	travaux dans les écoles		
				1131701	AP vial vincent	184 800,00	32 821,00
114	batiments culturels	159 569,00	198 500,00	114	batiments culturels	5 193,00	52 855,00
	batiments terrains de sports	19 125,00	323 000,00	115	batiments terrains de sports		
115	autres batiments	185 149,00	484 000,00	116	autres batiments	50 000,00	23 750,00
116	voirie et réseau	233 599,00	1 050 500,00	117	voirie et réseau	187 253,00	297 745,00
117							
020	Depenses imp.		181 937,00				
204	participations		8 500,00	27634	remb avance budget colline II		77 535,00
203	études			1022	FCTVA		160 000,00
165	cautions	750,00	1 000,00	10226	taxe aménagement		25 000,00
				165	cautions		1 000,00
1641	remb k emprunt		450 000,00	1641	Emprunt		600 000,00
	provision remb K						
	nouveaux empunts		6 500,00		emprunt d'équilibre		
	total dépenses réelles	808 773,00	3 345 287,00		total recettes réelles	427 246,00	2 278 156,00
				O21	virement de la section de fonctionnement		1 910 336,00
O40	transferts entre sections		199 155,00	O40	transferts entre sections		363 400,00
	040 travaux en régie		160 000,00				
	Autres		39 155,00				
O41	opérations patrimoniales			O41	opérations patrimoniales		
	total dépenses d'ordre		199 155,00		total recettes d'ordre		2 273 736,00
	total dépenses de l'exercice		3 544 442,00		total recettes de l'exercice		4 551 892,00
	restes à réaliser		808 773,00		restes à réaliser		427 246,00
001	déficit reporté		625 923,00	001	excédent reporté		
	TOTAL INVESTISSEMENT		4 979 138,00		TOTAL INVESTISSEMENT		4 979 138,00

D) Dépenses d'investissement :

Le budget 2021 sera en grande partie consacré à la mise en œuvre du projet d'investissement du mandat. Des études préparatoires seront donc inscrites, indispensables à la bonne définition des programmes et à l'obtention de subventions. Une première phase de travaux consacrée en grande partie à la mobilité douce y sera également prévue. Il verra aussi la réalisation des travaux 2020, intégrés aux restes à réaliser, et retardés par la crise sanitaire.

Ce budget se veut réaliste avec un emprunt modéré. Les subventions ne peuvent être inscrites que lorsqu'elles sont notifiées aussi des crédits supplémentaires seront affectés par décision modificative à l'obtention des financements en adéquation avec l'avancée du dossier.

Les autres investissements de l'année 2020 seront axés sur :

- ✓ **Le Cadre de vie, transition énergétique et mobilité douce: 950 500 €**
- ✓ Création d'une passerelle raccordant le quartier de BRAM et la montée Saint Claude au centre-ville,
- ✓ Aménagement de voies pour les mobilités douces,
- ✓ Aménagements urbains dont la réfection de la rue du Jura en partenariat avec le Conseil Départemental.

✓ **Culture-Patrimoine : 198 500 €**

- ✓ Aménagement de l'entrée du théâtre,
- ✓ Etudes nécessaires à la mise en œuvre de la réfection du premier étage de l'Hôtel-Dieu,
- ✓ Etudes préalables à la réalisation de la médiathèque dans les locaux de la gare en partenariat avec la SNCF et la Région.

✓ **Entretien des infrastructures, mise aux normes et renforcement de la qualité énergétique du bâti : 626 000 €**

- ✓ Première phase de rénovation énergétique des écoles,
- ✓ Création d'une salle de conseil municipal accessible et climatisation de la mairie,
- ✓ Lancement des études pour la gestion des friches communales sur le territoire.

✓ **Renouvellement du matériel : 457 500 €**

- ✓ Continuité d'un programme de renouvellement et de modernisation du matériel.

✓ **Entretien et mise en conformité des infrastructures sportives : 323 000 €**

- ✓ Les dépenses consacrées aux équipements sportifs seront poursuivies afin de garantir des équipements de qualité et adaptés à l'évolution des normes.

E) Recettes d'investissement :

La collectivité inscrira au Budget 2021 un emprunt d'un montant de 600 000 euros. Il sera débloqué selon les besoins de la collectivité.

La collectivité sollicite ses partenaires pour mobiliser des subventions tant au niveau départemental, régional, que national ou européen. Les subventions ne peuvent être inscrites au budget que lorsqu'elles sont notifiées. Sera donc inscrit au budget 2021 :

➤ 32 821 € au titre du solde d'une subvention REGION de 71 641 € attribuée pour la partie restauration des travaux de réhabilitation de l'école Vial-Vincent,

➤ 52 855 € obtenu de la DRAC pour la restauration du plancher de l'Hôtel-Dieu,

➤ 23 750 € obtenu au titre de l'appel à projet 2020 du Département et portant sur la mise aux normes de la salle de la Grenette,

➤ 146 440 € obtenu au titre de l'appel à projet mobilité douce de la DREAL pour la construction d'une passerelle en franchissement du Solnan,

➤ 151 305 € obtenu au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la construction d'une passerelle en franchissement du Solnan.

Un remboursement au titre du FCTVA est attendu en 2020 à hauteur de 160 000 €.

Les recettes provenant de la taxe d'aménagement sont évaluées à 25 000 €.

F) Equilibres financiers et gestion de la dette:

1) Ratios :

	Montant	LOUHANS- CHATEAURENAUD ratios par habitants
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	6 810 279,00 €	1 030
Recettes réelles de fonctionnement	7 480 032,00 €	1 131
Produits des impôts locaux	3 562 000,00 €	538
Dotation globale de fonctionnement	1 016 000,00 €	154
INVESTISSEMENT		
Dépenses d'équipement brut	3 513 423,00 €	531
<u>Encours de la dette</u> <i>* tous budgets confondus</i>		
Capital restant dû au 1er janvier 2021	4 459 770,00 €	674
Montant des annuités pour 2021	527 000,00 €	80

2) Evolution de l'endettement :

La structure de la dette se compose désormais de 10 prêts, dont 2 prêts à taux variable. L'ensemble des prêts à taux variable est capé et répond ainsi aux exigences de la charte GISSLER. Le taux d'intérêt moyen des prêts en 2020 a été de 1,44 %.

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette est de 4 459 770,32 €, en 2014 cet encours était de 7 821 363 €.

Au budget 2021 est inscrit un recours possible à l'emprunt de 600 000 €, auquel il sera fait appel en fonction des besoins de financement, selon l'avancée des projets et l'obtention de subventions.

Ce recours à l'emprunt est tout à fait supportable pour la collectivité avec des ratios bien inférieurs à ceux de sa strate et des niveaux d'alerte. L'emprunt est par ailleurs uniquement orienté sur les projets structurants.

Conclusion :

L'année 2021 sera encore marquée par la crise sanitaire, le budget présenté se veut donc prudent, réaliste en adéquation avec le contexte et les moyens financiers et humains de la collectivité.

Mais c'est aussi un budget tourné vers l'avenir, point de démarrage d'un programme d'investissement ambitieux pour le territoire, visant à renforcer son attractivité, doter la population de nouveaux services et équipements et améliorer le cadre de vie.

II – BUDGET 2021 CAMPING MUNICIPAL –PORT-AIRE DE CAMPING-CAR

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 64 340 € avec un report déficitaire de 14 079 €. Elle comprend en dépenses, les frais de gestion du port, de l'aire de camping-car et les dépenses restant à charge du propriétaire pour le camping municipal. En recettes, figurent les produits des activités port et aire de camping-car, la location du bâtiment du port et la redevance d'occupation du domaine public du camping.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 64 370 € avec un report excédentaire de 50 420 €. Les investissements 2021 porteront sur la rénovation et la mise en sécurité du ponton du port.

III – BUDGET 2021 LOTISSEMENT LA COLLINE

Il est bâti sur la prévision de la vente d'une parcelle restante et reprend les opérations de stock.